



Vente à terme à un enfant

Par MARMONTEL44

Bonjour,
Nous souhaiterions acheter un appartement pour le revendre en vente à terme à notre fille pour lui permettre de devenir propriétaire sans qu'elle ait à faire un crédit car les banques comme elle est seule ne veulent pas lui accorder les fonds dont elle a besoin
EST CE POSSIBLE DE FAIRE CE GENRE DE VENTE A UN DE SES ENFANTS ?
Si elle le revend avant quel est le remboursement de toutes les sommes du terme que se passe-t-il ?
Merci de votre réponse

Par Isadore

Bonjour,

Oui, mais pourquoi ne pas prêter directement la somme à votre fille ? La vous allez payer deux fois des frais de notaire.
Si votre fille revend avant de vous avoir payé la totalité du prix de vente elle conservera une dette envers vous. Vous pouvez faire inscrire dans l'acte de vente une interdiction d'aliéner le bien sans votre accord. Vous pouvez aussi prévoir qu'en cas de vente du bien, vous aurez le droit d'exiger immédiatement le remboursement du solde.

Par LaChaumerande

Bonjour

Vous faites compliqué quand en fait il y a une solution beaucoup plus simple comme dit précédemment.

Vous pouvez accorder un prêt à votre fille, c'est tout à fait légal
[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1087>]

Le prêt est à déclarer par l'emprunteur, votre fille.